Rapport annuel
1987-88

**CORPORATION
PROFESSIONNELLE
DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC**

89-01116/

Québec, juin 1988

Me Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale du Québec
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec pour la période du premier avril 1987 au trente et un mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre chargé de l'application
du Code des professions

Claude Ryan

**LA CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC**

300, rue Léo-Pariseau, bureau 1911
C.P. 1084, Succ. Place du Parc, Montréal H2W 2P4

Montréal, juin 1988

M. Claude Ryan
Ministre chargé de l'application
du Code des professions
Assemblée nationale du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre chargé de l'application du Code des professions, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec pour l'année 1987-88.

Ce rapport couvre l'année financière de notre corporation qui s'étend du premier avril 1987 au trente et un mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président de la Corporation professionnelle
des évaluateurs agréés du Québec,

Claude A. Chevalier, É.A.

**LA CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC**

300, rue Léo-Pariseau, bureau 1911
C.P. 1084, Succ. Place du Parc, Montréal H2W 2P4

Montréal, juin 1988

Me Thomas J. Mulcair, président
Office des professions du Québec
Complexe de la Place Jacques-Cartier
320, rue St-Joseph Est, 1er étage
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec pour la période du premier avril 1987 au trente et un mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

*Le président de la Corporation professionnelle
des évaluateurs agréés du Québec,*

Claude A. Chevalier, É.A.

Au Bureau de direction

Évaluateurs agréés

Bruno Beckers
Rosaire Cayer
Robert Charbonneau
Claude A. Chevalier
Reynald Déry
Rodolphe L.B.-Holmes (jusqu'en septembre 1987)
Jean-Guy Kirouac
André Poisson (depuis septembre 1987)
Jean-Marc Sauvé
Denis Savoie
Gilles Simard
Jacques Thibault
Léopold Tremblay
Pierre Turcotte
Ronald Valiquette

Représentants de l'Office des professions

Yolande Bouchard
Marcel Ledoux
Me Suzanne Paradis, avocate

Comité administratif

Claude A. Chevalier, É.A., président
Jacques Thibault, É.A., 1er vice-président
Jean-Guy Kirouac, É.A., 2ème vice-président
Bruno Beckers, É.A., trésorier
Rosaire Cayer, É.A., secrétaire
Me Suzanne Paradis, avocate,
représentante de l'Office des professions

Au siège social

Me Jean Tanguay, avocat,
directeur administratif

Danielle Barbeau,
coordonnatrice des communications

Céline Abel,
secrétaire

Rapport du président

Arrivé au terme de ce premier mandat, sous l'étendard de la profession en évolution, je suis fier et surtout très optimiste quant à l'avenir de notre Corporation et de ses membres.

L'exercice du 1er avril 1987 au 31 mars 1988 a permis d'amorcer plusieurs réflexions tant sur le plan professionnel que corporatif. Les démarches entreprises et les réalisations qui en résultent sont à la mesure de l'énergie, de la détermination et de la conviction de leurs auteurs. À tous et à toutes, membres et collègues, dévoués partenaires du Bureau de direction et des comités, collaborateurs essentiels du siège social, je désire adresser mes plus chaleureux remerciements et félicitations pour l'action réalisée et particulièrement, pour le véritable engagement investi dans la structuration de nos politiques et programmes de développement.

Lors de mon entrée en fonction, mon cheval de bataille et message primordial était le rapprochement des É.A., dans un esprit de coopération et de collaboration. En ce sens, le «Lac à l'Épaule» de votre nouveau Bureau de direction, en juin 1987, a donné lieu à quatre stratégies majeures: l'ADMISSION, l'INSPECTION PROFESSIONNELLE, la FORMATION et l'INFORMATION. Aujourd'hui, sans aucune hésitation, nous pouvons annoncer «Mission accomplie»!

Des procédures d'admission en voie de renouvellement

Avant toute chose, il faut souligner une grande première: la mise à jour systématique des dossiers des étudiants et stagiaires. Tâche fastidieuse, mais combien essentielle, qui nous a permis de dresser un tableau réaliste des membres de notre Corporation.

Sous le leadership de Jean-Guy Kirouac, deux règlements ont été soumis au Bureau de direction qui les a entérinés à l'unanimité. L'un a trait au diplôme, l'autre aux conditions et modalités de délivrance de permis. Cette démarche sera un fait saillant dans l'histoire de notre Corporation, car elle permet de déterminer clairement les normes qui régiront à l'avenir l'admission de nos futurs collègues.

Une inspection professionnelle assurée

Plus d'une cinquantaine d'évaluateurs agréés volontaires, sous la direction de Léopold Houle, ont pu parfaire leur étude sur le programme d'inspection professionnelle et l'élaboration de normes de pratique. Je ne peux que souhaiter, avec tous mes collègues, de pouvoir analyser ces normes de pratique proposées lors de notre prochain congrès, en septembre 1988. Une pratique adéquate et des critères de compétence bien établis demeurent les mécanismes privilégiés pour la reconnaissance de notre profession et les premiers jalons de l'excellence.

La formation en plein essor

Reynald Déry et Jean-Guy Kirouac ont supervisé de multiples négociations avec, tout d'abord, la Commission de formation professionnelle, puis avec des firmes privées spécialisées. Le sondage de 1986 nous a fait prendre conscience du réel besoin d'une formation professionnelle adéquate. Aussi, le Bureau de direction s'engage à fournir un apport financier substantiel pour l'exercice 1988-89 dans l'optique d'un plan de formation continue structuré et à la mesure des aspirations des É.A.

L'information: un pas de géant!

Oui, un pas de géant du côté des communications! Sur la voie du rapprochement entre les É.A., le rythme de croisière se précise. Au cours de l'année 1987-88, j'ai effectué une tournée générale de toutes les régions et rencontré tous et chacun. – C'est une initiative que je me promets de refaire en 1988-89. – Par ailleurs, nous avons donné une conférence de presse en collaboration avec l'Association des évaluateurs municipaux du Québec, prenant position sur le projet de loi 82. Dans le même esprit de coopération, nous avons élaboré et finalisé un protocole d'entente avec l'Institut Canadien des Évaluateurs, visant à rapprocher É.A. et A.A.C.I. D'autre part, nos forces se sont ralliées à celles de l'Association professionnelle des évaluateurs conseils du Québec.

Oui, les communications internes et externes iront bon train. En effet, notre coordonnatrice des communications, Madame Danielle Barbeau, nous secondera afin de nous doter d'une politique et de programmes de communication adaptés. Une image de marque à circonscrire, une information à faire circuler et à favoriser, une sensibilisation continue relative à notre profession et à notre Corporation à perfectionner, un sentiment d'appartenance à développer: voilà quelques-uns de nos objectifs pour l'exercice 1988-89.

Conclusion

Les premiers résultats de nos actions dynamiques et renouvelées sont plus qu'encourageants. Ils nous incitent à nous engager encore plus à fond dans le processus de structuration et pour ce faire, nous avons besoin de vos énergies et de votre disponibilité. La reconnaissance et la visibilité soutenue de notre profession ne peuvent se concrétiser sans l'action diversifiée et continue de notre membership. Nous faisons appel à votre engagement. Les projets sont là, nombreux, ils n'attendent que votre réflexion et votre travail.

Merci à tous et à toutes. Cette deuxième année à venir est sous le signe de la fierté et du rayonnement.

Claude A. Chevalier, É.A.,
président

Rapport du secrétaire

Le nouveau règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections du Bureau de direction de la Corporation étant en vigeur au moment des élections du mois de mars 1987, les treize (13) administrateurs élus et les régions qu'ils représentent sont les suivantes:

- De la région de Montréal: MM. Claude Chevalier, Jacques Thibault, Ronald Valiquette, Bruno Beckers, Rodolphe Holmes, Robert Charbonneau;
- De la région de Québec–Bas St-Laurent: MM. Jean-Guy Kirouac, Denis Savoie et Reynald Déry;
- De la région de Trois-Rivières: M. Pierre Turcotte;
- De la région de Sherbrooke: M. Gilles Simard;
- De la région du Saguenay–Lac St-Jean–Côte Nord: M. Léopold Tremblay;
- De la région de l'Outaouais-Nord Ouest: M. Jean-Marc Sauvé.

Les trois représentant nommés par l'Office des professions du Québec sont: Mesdames Yolande Bouchard et Suzanne Paradis et M. Marcel Ledoux.

MM. Claude Chevalier, président, Jacques Thibault, vice-président, Jean-Guy Kirouac, vice-président, Bruno Beckers, trésorier et Mme Suzanne Paradis forment le comité administratif.

M. Rodolphe Holmes nous ayant fait part de sa démission au mois de septembre 1987, le Bureau de direction a nommé M. André Poisson pour le remplacer.

Pendant l'année 1987-88, le Bureau de direction a tenu neuf (9) réunions aux dates suivantes: 30 avril, 22 mai, 2 juin, 14 juillet, 30 septembre, 3 novembre et 8 décembre 1987 ainsi que les 20 janvier et 8 mars 1988.

De son côté, le comité administratif a siégé à six (6) occasions soit les 10 avril, 27 mai, 8 septembre et 2 novembre 1987 ainsi que les 14 janvier et 22 février 1988.

Les principales décisions prises par les administrateurs portent sur les items suivants:

- règlement modifiant le règlement déterminant les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialités des corporations professionnelles;
- règlement sur certaines conditions et modalités de délivrance des permis de la Corporation professionnelle;
- étude d'un projet de règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des évaluateurs agréés;
- bilan et états financiers pour la période du 1er avril 1986 au 31 mars 1987;
- maintien du montant de la cotisation annuelle 1987-88 au même montant que celui de l'année précédente;
- budget pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989 prévoyant un déficit d'opérations de l'ordre de 21 000 $;
- élaboration et adoption d'une politique de communications;
- création d'un poste de coordonnatrice des communications;
- renouvellement de l'entente avec Sertratec pour la coordination de la Revue «L'Évaluateur»;
- politique sur la cotisation annuelle, la radiation et la réinstallation;
- politique concernant les retraités;
- accord de principe sur l'adhésion à un fonds interprofessionnel d'assurance-responsabilité;
- entente de réciprocité avec l'Institut Canadien des Évaluateurs.

Rosaire Cayer, É.A.
secrétaire

Rapport du syndic

Le présent rapport aurait pu, tout simplement, être une copie de celui de l'année dernière puisque toutes les remarques demeurent encore d'actualité. Il serait donc important pour chacun de vous de relire ledit rapport et d'apporter dans vos méthodes de travail les correctifs qui s'imposent.

Au cours de la dernière année, dix-neuf (19) dossiers ont été fermés et vingt-quatre (24) autres sont à l'étude.

Parmi les cas traités, une plainte concernait une inscription, dans les pages jaunes du bottin téléphonique, d'une personne non membre de la Corporation. Nous lui avons demandé de rectifier la situation.

Un autre dossier faisait état de l'usage du titre É.A. par une personne qui ne fait pas partie de la Corporation. Nous avons porté trois (3) plaintes devant les tribunaux et la personne a été condamnée sous deux (2) chefs d'accusation.

Aussi, dans deux (2) autres cas de financement hypothécaire, les personnes contestaient les honoraires de l'évaluateur pour diverses raisons. Nous avons demandé le remboursement total des honoraires pour rapports incomplets et inadéquats.

Enfin, les autres dossiers ont été fermés parce que les plaintes étaient non fondées et nous avons fourni les explications nécessaires aux diverses personnes concernées. Plusieurs de ces plaintes n'auraient jamais été faites si le dialogue avait été meilleur entre les deux parties.

Il semble que les membres de la Corporation connaissent mal la description de tâches du syndic. En effet, cette incompréhension se manifeste au moment où le syndic avise un membre qu'un grief ou une plainte a été formulé contre lui.

Il est important de souligner qu'à l'article 23 du Code des professions, il est stipulé que chaque corporation a pour principale fonction d'assurer la protection du public. L'article 122 du même code stipule que:

«Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information au sujet d'un professionnel ayant commis une infraction à l'article 116, faire enquête à ce sujet et exiger qu'on lui fournisse tout renseignement et tout document relatif à cette enquête. La mission du syndic est donc de protéger les intérêts du public en lui offrant l'accès au mécanisme disciplinaire de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec».

C'est pourquoi il est important que les professionnels nous fournissent tous les renseignements relatifs à une plainte afin que nous puissions juger de la pertinence de la plainte et d'en disposer adéquatement. Nous tenons à vous rappeler que sur les dix-neuf (19) dossiers fermés l'année dernière, seulement quatre (4) plaintes ont été retenues et que de ces quatre (4) plaintes, deux (2) seulement concernaient des évaluateurs agréés.

Nous vous demandons de noter que lorsque vous émettez un rapport préliminaire, il serait important de le spécifier sur ledit rapport et d'y inclure les conditions limitatives nécessaires.

En terminant, je tiens à remercier M. Reynald Déry, syndic-adjoint, pour son travail et sa grande collaboration.

Paul Sauvé, É.A.
syndic

Rapport du comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'année 1987-88, le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq (5) réunions, la première à Drummondville et les suivantes au siège social de la Corporation.

Ces réunions avaient d'abord pour but principal d'étudier les rapports soumis par les sous-comités. Exception faite de la première assemblée où nous avons eu à préparer un budget triennal, à faire une rétrospective des activités du comité au cours de l'année précédente et à établir le programme de nos activités pour l'année, lors de notre deuxième réunion le 5 novembre 1987, nous avons étudié le rapport produit par le sous-comité de l'évaluation pour fins d'expropriation et celui remis par le sous-comité sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des évaluateurs agréés.

À notre troisième réunion, tenue le 3 décembre dernier, nous nous sommes penchés sur le rapport du sous-comité de l'évaluation pour fins municipales.

Le 12 janvier 1988, une quatrième réunion avait lieu dans le but d'examiner le rapport préparé par le sous-comité de l'évaluation pour fins agricoles. De plus, à cette même assemblée, nous avons analysé le rapport du sous-comité de l'évaluation d'équipement et de machinerie.

La dernière rencontre de l'année a eu lieu le 11 février 1988. Elle avait comme but premier d'examiner le rapport du sous-comité sur l'expropriation, présenté dans sa nouvelle forme, de même qu'un projet de règlement préparé par Me Jean Tanguay suite à notre étude du rapport sur l'évaluation pour fins d'expropriation, faite antérieurement à notre réunion du 5 novembre.

À date, nous n'avons pas encore reçu le rapport du sous-comité de l'évaluation pour fins de financement. Nous l'attendons dans les prochains jours et aussitôt que nous l'aurons reçu, une réunion sera convoquée d'urgence pour ne pas retarder davantage l'étude de ce très important, sinon le plus important dossier.

Fait intéressant à souligner, trente-trois (33) évaluateurs agréés se sont impliqués au sein des sous-comités, soit:

Sous-comité pour la tenue d'un cabinet de consultation:

Clément Renaud, Sillery;
Robert Dorion, ing. M.B.A., Ste-Foy;
Jean Drouin, Ste-Foy.

Sous-comité de l'évaluation pour fins d'expropriation:

Claude Landry, Ste-Foy;
Roger Lefebvre, Montréal;
Denis Bisson, Montréal;
Robert Lamontagne, Ste-Foy;
Jean-Yves Houle, Québec;
Jacques Prémont, Québec;
Jean-Luc Bélanger, Montréal;
Richard Côté, Québec;
Marcel Doyle, Québec.

Sous-comité de l'évaluation d'équipement et machinerie:

Gérard Légaré, Québec.

Sous-comité de l'évaluation pour fins agricoles:

Donald Michaud, Ste-Foy;
Lucien Beaudry, Granby;
Paul Bernier, Duberger;
Yvon Desnoyers, St-Hyacinthe;
Benoit Dubuc, Ste-Foy;
Pierre Fortin, St-Lambert;
Serge Laflamme, St-Jean;
Réal Marceau, Lévis;
François Nantel, St-Esprit;
Jean-Claude Pagé, Ste-Foy;
Daniel Sylvestre, St-Hyacinthe.

Sous-comité de l'évaluation pour fins de financement:

André Des Rochers, Ste-Foy;
Pierre Turcotte, Drummondville;
Denis Savoie, Québec;
Serge Robert, Montréal.

Sous-comité de l'évaluation pour fins municipales:

Jean-Jacques Lacroix, Trois-Rivières;
Jean-Guy Kirouac, Québec;
Yves Lachapelle, Laval;
Reynald Déry, Québec;
Liguori Gélinas, Shawinigan-Sud.

Au cours de l'année, deux membres de notre comité ont présenté leur démission. En effet, Monsieur Jean-Jacques Lacroix nous a quittés pour raison de santé, après nous avoir remis le rapport de son comité.

Monsieur Roger Gendron a fait de même en début d'année et cela à cause d'un manque de disponibilité, son employeur lui ayant confié de plus nombreuses et importantes responsabilités. Claude Landry a été nommé pour remplacer Roger Gendron et Réal Vincent a été désigné pour succéder à Jean-Jacques Lacroix. Ces deux nouveaux membres du comité étaient auparavant membres substituts.

Tout au cours de l'année, nous avons déployé nos efforts afin de doter le plus tôt possible le service d'inspection professionnelle des normes de pratique dont il a besoin avant d'entreprendre la visite de cabinets d'évaluateurs.

Actuellement, nous en sommes à la rédaction de ces normes. C'est un travail de quelques mois encore, mais sans aucun doute, nous serons en mesure de les soumettre au Bureau de direction, dès cet automne, pour approbation.

Cette étape primordiale franchie, nous pourrons soumettre le programme d'inspection générale des membres au Bureau de direction et ce, pour approbation et publication. Cette deuxième étape obligatoire achevée, l'inspection pourra démarrer sans tarder.

Avant de terminer, je voudrais vous mentionner que j'ai maintenant complété ma deuxième année à titre de responsable du comité de l'inspection professionnelle. J'ai informé Monsieur Claude A. Chevalier, notre président et Monsieur Pierre Turcotte, responsable de notre comité auprès du Bureau de direction, que je désirais être relevé de mes fonctions de président.

Mon successeur sera nommé par les membres du comité lors de notre prochaine réunion. Quant à moi, j'ai accepté de demeurer membre du comité pour une autre année, après quoi je cèderai ma place.

En terminant, je désire remercier bien sincèrement Messieurs Claude A. Chevalier et Pierre Turcotte pour leur présence à au moins deux de nos réunions et pour leur appui constant tout au long de l'année.

Merci également, à tous mes collègues du comité, de l'intérêt soutenu qu'ils ont démontré et de l'appui qu'ils m'ont offert au cours de mon mandat.

Merci à tous les responsables des sous-comités et à leurs nombreux collaborateurs de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Merci à Me Jean Tanguay, notre secrétaire, qui a toujours été un excellent collaborateur.

Bonne chance à mon successeur. Je peux l'assurer de ma plus entière collaboration pour l'année qui débute.

Merci enfin à vous de votre bonne attention.

Léopold Houle, É.A.
président

Rapport du comité d'éducation et de formation continue

L'année 1987-88 a permis au comité d'éducation de poursuivre ses efforts afin de compléter la révision des règlements concernant l'admission. À cet effet, deux (2) projets de règlements ont été déposés à l'Office des professions ainsi qu'un mémoire explicatif alors qu'une rencontre d'information a été tenue avec les membres de l'Office. Suite à de nombreuses demandes, un projet de règlement sur l'équivalence de formation universitaire est aussi en gestation. Tous ces projets devraient se concrétiser, nous l'espérons, dans la nouvelle année.

La révision de ces règlements a eu pour effet de mettre en lumière les lacunes d'encadrement au niveau du stage et du maître de stage. Deux (2) sous-comités ont donc été formés afin d'étudier ces questions et proposer des normes si nécessaire. Le premier sous-comité sur les normes du stage, formé de Madame Christiane Guimond, Messieurs Guy Gionet, Ernest Lépine et Jean Marcotte, a déposé son rapport le 30 décembre 1987. Le deuxième sous-comité sur le «maître de stage» était composé de Madame Chantal Laberge, Messieurs Maurice Vianna, André Larochelle, Serge Robert et Denis Viger. Le comité d'éducation a rencontré les deux (2) sous-comités et on en est à étudier leurs recommandations.

Pour sa part, le sous-comité de formation continue, composé de Messieurs Reynald Déry, Paul Bédard et André Chagnon, a poursuivi ses travaux visant à mettre en place un plan de formation intégré, répondant en cela aux besoins déjà exprimés par les membres (sondage de 1986).

Nous avons tenté, en association avec des firmes privées de Montréal, de bénéficier des programmes subventionnés de développement en ressources humaines. Compte tenu d'éléments particuliers propres à ces programmes, le comité a proposé un plan d'action «autonome» lequel prévoit:

- l'engagement d'un consultant en matière de spécification des besoins et de formation;
- le dépôt d'un rapport de spécification des besoins lequel se subdivisera en deux (2) sections:
  - le diagnostic
  - l'identification des besoins de formation;
- l'élaboration d'un programme administratif lequel est prérequis au développement opérationnel des modules-cours.

Ce plan est en voie de réalisation.

En 1987, nous avons créé trois (3) prix à l'intention des finissants universitaires. Deux (2) prix d'excellence de 1 000 $ chacun seront accordés à des bacheliers de l'UQAM et de Laval, tandis qu'une bourse de recherche de 5 000 $ sera accordée à un étudiant au niveau de la maîtrise pour aider et financer une recherche propre à l'évaluation. Ces divers prix seront attribués dans les prochains mois.

En terminant, je remercie les nombreux collaborateurs du comité qui ont consacré temps et énergie à la cause de l'éducation et de la formation continue.

Jean-Guy Kirouac, É.A.
président

Rapport du comité d'admission

La constitution du comité d'admission a eu lieu de fait le 13 juillet 1987, à Trois-Rivières. Le comité a accepté soixante-huit (68) étudiants et dix-neuf (19) stagiaires.

Au cours de vingt (20) séances d'entrevues, le comité des thèses qui dépend du comité d'admission a examiné les rapports démonstratifs de quarante-sept (47) candidats au titre d'évaluateur agréé.

Dix (10) de ces rapports n'ont pas été acceptés et leurs auteurs ont été avisés d'avoir à les modifier avant d'être admis à passer l'entrevue.

Neuf (9) candidats, dont les rapports avaient été acceptés, ont été entendus a l'entrevue et n'ont pas subi avec succès cette étape. Ils auront donc la possibilité de se reprendre au cours d'une prochaine entrevue.

Vingt-huit (28) candidats, ayant réussi avec succès l'épreuve finale, ont été proposés au titre d'évaluateur agréé.

Une radiation a été proposée au Bureau de direction après que le candidat ait échoué à la troisième entrevue.

Dans ce rapport annuel, vous avez pu prendre connaissance du tableau des membres et du détail des entrevues.

Avec la précieuse collaboration de Madame Céline Abel et sous la direction éclairée et judicieuse de Me Jean Tanguay, le comité d'admission a passé au crible les dossiers des étudiants et stagiaires de la Corporation.

À quarante-quatre (44) éternels étudiants, nous avons demandé de nous préciser les raisons pour lesquelles la Corporation devrait continuer à leur conserver ce statut. Le mutisme de certains et les raisons insuffisantes, présentées par d'autres, nous ont amenés à radier ceux qui n'ont pas saisi l'occasion de passer au statut de stagiaire.

Quant aux cent trente-trois (133) stagiaires à long terme qui hantaient nos filières et semblaient s'y incruster définitivement, nous avons donné une dernière chance supplémentaire d'obtenir le titre tant convoité et ce, avec l'approbation du Bureau de direction. Pour dix (10) d'entre eux, la date a été fixée au 31 mars 1988 et pour vingt-deux (22) autres, au 31 mars 1989. Les autres ont été avisés qu'il ne leur serait accordé aucun délai dépassant les quatre (4) ans de stage maximum prévu par les règlements.

À noter que l'attribution des points pour le rapport et l'entrevue ont été modifiés pour donner plus d'importance au fond du rapport et que d'autre part, le comité a élaboré une grille de correction de rapports, grille qui sera présentée aux examinateurs lors de la prochaine réunion. Le formulaire a été modifié pour le rendre plus adéquat aux besoins actuels.

Certains principes ont été adoptés à savoir: 1. N'accepter que les candidats effectivement détenteurs du baccalauréat en administration et non pas les détenteurs éventuels dudit diplôme. 2. Ne plus accorder de réduction de stage avant la réussite de l'épreuve finale. En effet, à maintes reprises, ceux qui avaient obtenu une réduction de la période de stage demandaient par la suite une prolongation de délai indu.

Je tiens à souligner ici l'effort soutenu du secrétariat de la Corporation de donner suite à la correspondance, dans un délai de 15 jours au maximum.

Maurice Vianna, É.A.
président

Rapport du comité des communications

S'il est un dossier qui a fait l'objet des préoccupations de la Corporation, au cours de l'année 1987-88, c'est bien celui des communications. Cogitations, prises de conscience, souci d'établir des relations plus étroites avec les membres, besoins d'une visibilité accrue auprès du grand public: tous ces facteurs nous ont amenés à considérer l'établissement de stratégies de communications à la mesure de nos priorités de développement.

Aussi, la firme-conseil Communications T Inc. reçut-elle le mandat suivant:

1. Établir, étudier et analyser:
   a) le rôle du comité des communications;
   b) les moyens de communications actuellement utilisés ou disponibles, incluant la revue «L'Évaluateur»;
   c) les sommes apparaissant au budget affectées, directement ou indirectement, au poste des communications;
   d) les besoins de communications à court, moyen et long terme;
2. Proposer une politique de communications.

Par ailleurs, la revue «L'Évaluateur» paraissait toujours pendant la période de réflexion et de conception du plan de communication. En effet, Monsieur Rodolphe Holmes coordonna la parution de la revue jusqu'à l'hiver 1988, malgré sa démission en septembre 1987. Ses énergies soutenues ont fait en sorte de maintenir qualité et notoriété à notre véhicule d'information. Publiée à plus de 7000 exemplaires, «L'Évaluateur» a franchi le cap de la pleine reconnaissance auprès des professionnels tels que notaires, avocats, comptables, etc. Que Rodolphe Holmes en soit remercier chaleureusement.

Afin d'améliorer notre visibilité, nous avons aussi révisé le bottin des membres, en le rendant plus accessible et facile à consulter, alors que le rapport annuel a fait peau neuve. Comme activité de communication vers l'extérieur, nous avons organisé une conférence de presse nous ralliant à l'Association des évaluateurs municipaux du Québec et ce, en vue de faire connaître notre position relativement au projet de loi 82.

L'observation et la planification intensives, accordées aux communications, nous ont conduits à la création d'un poste de responsable des communications au sein de la Corporation. Aussi, résolument tournés vers l'avenir, nous désirons intensifier nos activités de communication auprès des membres et du public, en tenant compte de notre premier mandat qui demeure celui de protéger le public. Nos priorités pourraient se comprendre comme suit: protéger le public, favoriser une reconnaissance professionnelle, promouvoir la connaissance de l'acte professionnel des É.A., mettre en place un réseau de communication interactif et efficace avec les membres; développer des stratégies de communications auprès du public, des médias et des instances décisionnelles.

Un défi de taille pour l'année 1988-89, nécessaire et stimulant!

Jacques Thibault, É.A.
président

Tableau des membres

Évaluateurs agréés

Nombre au début de l'exercice	932
Nouveaux membres	28
Réinscriptions	5
Nouveaux retraités	13
Décédés	3
Radiés	5
Total à la fin de l'exercice 1987-88	944

Stagiaires

Nombre au début de l'exercice	172
Nouveaux stagiaires	8
Membres reçus évaluateurs agréés	28
Étudiants reçus stagiaires	68
Radiés	7
Abandon	1
Total à la fin de l'exercice 1987-88	212

Étudiants

Nombre au début de l'exercice	193
Nouveaux étudiants	68
Étudiants reçus stagiaires	68
Radiés	35
Abandon	5
Total à la fin de l'exercice 1987-88	153

États financiers au 31 mars 1988

Rapport des vérificateurs 18

États financiers

- **Revenus, dépenses et surplus** 19
- **Mouvements de la trésorerie** 20
- **Bilan** 21
- **Notes complémentaires** 22

Renseignements supplémentaires 23

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
La Corporation professionnelle des
évaluateurs agréés du Québec

Nous avons vérifié le bilan de La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 1988, ainsi que les états des revenus, dépenses et surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la corporation au 31 mars 1988, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ

Comptables agréés

Montréal
Le 22 avril 1988

Revenus, dépenses et surplus de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Revenus		
Cotisations	**308 610 $**	266 754 $
Droits d'admission	**7 680**	8 630
Séminaires et conférences	**17 980**	6 700
Congrès		45 165
Tournoi de golf	**9 629**	7 810
Publicité et publications	**62 072**	64 866
Intérêts sur les certificats de dépôt	**10 109**	7 252
Autres	**288**	500
	416 368	407 677
Dépenses		
Salaires et charges sociales	**80 436**	75 578
Siège social	**59 593**	69 853
Comités et syndic	**51 588**	37 324
Représentation	**15 256**	21 884
Séminaires et conférences	**17 794**	4 568
Congrès		44 407
Tournoi de golf	**9 145**	7 975
Publicité, publications et documentation	**39 633**	13 440
Revue «L'Évaluateur»	**71 613**	64 066
Honoraires professionnels	**22 131**	21 013
Intérêts et frais bancaires	**212**	319
Mauvaises créances recouvrées		(116)
Radiation du matériel publicitaire	**4 574**	
Amortissement du mobilier de bureau	**3 390**	4 065
Amortissement du matériel publicitaire	**1 143**	1 429
Amortissement de l'ordinateur et du progiciel	**1 687**	2 221
Amortissement des améliorations locatives	**1 844**	1 434
	380 029	369 460
Excédent des revenus sur les dépenses	**36 339**	38 217
Surplus au début	**49 052**	10 835
Surplus à la fin	**85 391 $**	49 052 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	**36 339 $**	38 217 $
Éléments hors caisse		
Gain sur la cession d'immobilisations		500
Radiation du matériel publicitaire	**4 574**	
Amortissement des immobilisations	**8 064**	9 149
Variations d'éléments du fonds de roulement	**106 453**	49 095
Provenance des liquidités	**155 430**	96 961
Investissement		
Immobilisations	**(1 781)**	(24 884)
Cession d'immobilisations		500
Utilisation des liquidités	**(1 781)**	(24 384)
Augmentation de la trésorerie	**153 649**	72 577
Trésorerie au début	**85 698**	13 121
Trésorerie à la fin	**239 347 $**	85 698 $
Situation de trésorerie		
Encaisse	**34 347 $**	698 $
Certificats de dépôt	**205 000**	85 000
	239 347 $	85 698 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
au 31 mars 1988

	1988	1987
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	34 347 $	698 $
Certificats de dépôt	205 000	85 000
Débiteurs (note 3)	1 015	7 126
Frais payés d'avance	2 625	3 770
	242 987	96 594
Immobilisations (note 4)	24 379	35 236
	267 366 $	131 830 $
Passif et surplus		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	14 937 $	7 560 $
Revenus reportés	167 038	75 218
	181 975	82 778
Surplus	85 391	49 052
	267 366 $	131 830 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

(S) Claude A. Chevalier, É.A., Administrateur

(S) Bruno Beckers, É.A., Administrateur

Notes complémentaires au 31 mars 1988

1- Statut et nature des activités

La corporation, constituée selon le Bill 204, Loi constituant la Corporation des évaluateurs agréés du Québec, perçoit les cotisations des membres et leur fournit des services.

2- Conventions comptables

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, la période et le taux annuel suivants:

	Méthodes	Période et taux
Mobilier de bureau, matériel publicitaire et ordinateur et progiciel	Dégressif	20%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues au 31 mars 1988 pour les services à rendre aux membres du 1er avril 1988 au 31 mars 1989

3- Débiteurs

	1988	1987
Cotisations à recevoir	$	714 $
Comptes de publicité et autres		6 256
Intérêts courus	1 015	156
	1 015	7 126

4- Immobilisations

	1988		1987	
	Coût	Coût non amorti	Coût	Coût non amorti
Mobilier de bureau	31 321 $	14 253 $	29 940 $	16 262 $
Matériel publicitaire			11 166	5 717
Ordinateur et progiciel	13 632	6 948	13 232	8 235
Améliorations locatives	6 456	3 178	6 456	5 022
	51 409 $	24 379 $	60 794 $	35 236 $
Amortissements cumulés	27 030 $		25 558 $	

5- Engagement

La société est engagée d'après un contrat de location échéant le 31 juillet 1990 à verser une somme totale de 43 974 $ pour des espaces à bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 18 846 $ en 1989 et 1990 et à 6 282 $ en 1991. Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Siège social		
Charges locatives	19 621 $	19 496 $
Entretien et réparations	4 854	8 252
Taxes et permis	4 087	3 085
Assurances	4 760	3 184
Fournitures de bureau	13 212	20 629
Poste et messagerie	6 770	6 743
Télécommunications	6 289	8 464
	59 593 $	69 853 $
Comités et syndic		
Bureau de direction	13 075 $	8 984 $
Comité administratif	3 756	1 990
Comité éducation – admission	8 010	6 712
Comité de formation	1 695	528
Comité d'inspection professionnelle	7 311	4 836
Syndic	4 641	4 893
Autres comités	3 973	5 877
Cotisations	5 127	3 504
Contributions à la recherche	4 000	
	51 588 $	37 324 $
Honoraires professionnels		
Contentieux	9 913 $	10 650 $
Vérification	4 050	3 700
Autres	8 168	6 663
	22 131 $	21 013 $